



COMMUNE MIXTE DE COURROUX  
COURROUX-COURCELON



Commune mixte de  
**Courtételle**



COMMUNE MIXTE  
DE ROSSEMAISON



**EDJ**  
énergie du Jura

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**EMBARGO jusqu'au vendredi 18 juin 2021 à 6h00**

Delémont, le 17 juin 2021

### **DELEMONT QUITTE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE REGIOGAZ SA**

Le Conseil communal de Delémont a annoncé vendredi dernier lors d'une Assemblée générale extraordinaire sa volonté de se retirer de la société Régiogaz SA, responsable de l'exploitation du réseau de gaz naturel des communes de Courrendlin, Courroux, Courtételle et Rossemaison. La décision de Delémont a été prise en cohérence avec sa stratégie énergétique. Elle souhaite gérer elle-même les questions relatives à la chaîne d'approvisionnement gazière, ainsi que les aspects sécuritaires et de gestion du réseau.

Créée en 1995, Régiogaz SA réunit cinq communes de la Vallée de Delémont. Elle se charge de l'approvisionnement général en gaz et de l'exploitation des réseaux de distribution pour quatre d'entre elles. Delémont, quant à elle, possède son propre réseau et l'exploite seule depuis janvier 2020 suite à la réorganisation de la société validée par l'ensemble des communes actionnaires. En parallèle, les SID interviennent sur les réseaux des quatre communes sur mandat de Régiogaz SA en qualité de prestataires de service.

La commune de Delémont a déjà modifié sa représentation au Conseil d'administration de Régiogaz SA. Elle a la volonté de s'en retirer complètement. Cette décision ne remet nullement en question les collaborations régulières avec les communes de l'Agglomération dans d'autres domaines. Elle continuera d'appliquer une politique énergétique renouvelable conforme aux accords de Paris et à la stratégie énergétique fédérale.

Régiogaz SA continue d'exploiter le réseau conformément au mandat des quatre communes et à assurer l'approvisionnement à Courrendlin, Courroux, Courtételle et Rossemaison. Ces communes prennent acte de la décision du Conseil communal de Delémont. Les modalités administratives et techniques de ce changement se déploieront et prendront effet dans les prochaines semaines. Ces modifications n'auront pas d'influence sur l'approvisionnement en gaz. Les consommateurs continueront à bénéficier d'un service de qualité.